

## EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'hôtel de communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 13 mai 2022 à 18h00 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **1- Culture – Transfert du Contrat Local d'éducation Artistique -C.L.E.A- de la Ville de Beauvais à la Communauté d'agglomération du Beauvaisis**

Le conseil municipal a **pris acte** du transfert du CLEA de la ville de Beauvais à la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre de la prise d'une compétence EAC (Education Artistique et Culturelle) d'intérêt communautaire.

### **2- Culture - ASCA : convention Passeurs d'images et attribution d'une subvention**

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 14 000 € à l'ASCA, au titre du dispositif « Passeurs d'images ».

### **3- Culture – Festival Les Photaumnales 2022 : convention et attribution d'une subvention à Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France**

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 52 000 € à l'association Diaphane pour le festival Les Photaumnales 2022 à Beauvais.

### **4- Culture - Pianoscope - grille tarifaire des concerts**

Le conseil municipal a adopté à **l'unanimité** la grille tarifaire ci-dessous, des concerts proposés dans le cadre du festival Pianoscope pour les éditions 2022/2023.

Tarif A	Plein tarif : 23 €	Tarif réduit 19 €
Tarif B	Plein tarif : 19 €	Tarif réduit 17 €
Tarif C	Tarif unique à 10 € pour les concerts « Découverte »	
	Les spectateurs ayant acquis un PASS bénéficient de la gratuité au concert découverte	
PASS	17 € la place pour un abonnement à 3 concerts et plus, pour la même personne	
Groupe	13 € par personne à partir de 10 places réservées sur un même concert	
Séance scolaire	Accès sur réservation, gratuit	

### **5- Culture – Le Quadrilatère et la Mission Ville d'art et d'histoire - adhésions à des associations**

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** l'adhésion ainsi que l'attribution de cotisations annuelles pour l'année 2022 aux associations suivantes :

- Association Docomomo France (pour la DOcumentation et la COnservation des édifices et sites du MOuvement MOderne) – adhésion 190 euros
- ICOM France – adhésion 620 €
- Club Prisme 2022 – adhésion 1 500 €

## 6- Finances - compte administratif 2021 des budgets principal et annexes

Monsieur Lionel CHISS est élu à l'unanimité afin de présider cette délibération et Madame le Maire ne prend pas part au vote

Le conseil municipal a approuvé à la majorité le compte administratif 2021 du budget principal de la ville comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	12 677 545,26
Dépenses exercice	77 192 253,75	Recettes exercice	87 148 212,58
		Transfert budget eau	237 729,38
Total :	77 192 253,75	Total :	100 063 487,22
		Résultat (excédent)	+22 871 233,47

#### **Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	1 897 732,55		
Dépenses exercice	23 455 858,65	Recettes exercice	19 233 404,83
Transfert budget eau	235 700,88		
Total :	25 589 292,08	Total :	19 233 404,83
Résultat (besoin de financement)	-6 355 887,25		

**Résultat de clôture :** +16 515 346,22

Restes à réaliser - Investissement.

Dépenses		Recettes	
reports	7 798 189,27	reports	1 013 126,00
Solde restes à réaliser	-6 785 063,27		

**Résultat cumulé :** +9 730 282,95

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau de la ville comme suit :

**BUDGET ANNEXE – EAU (rappel des éléments du CA 2021 voté le 23/09/2021) =====**

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	569 245,29
Dépenses exercice	587 590,49	Recettes exercice	256 074,58
Transfert au budget principal	237 729,38		
Total :	825 319,87	Total :	825 319,87
		Résultat	+0,00

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	292 582,33		
Dépenses exercice	1 067 787,94	Recettes exercice	1 124 669,39
		Transfert au budget principal	235 700,88
Total :	1 360 370,27	Total :	1 360 370,27
		Résultat	+0,00

**Résultat de clôture :** +0,00

Restes à réaliser – néant -

**Résultat cumulé :** +0,00

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2021 du budget annexe de l'Elispace de la ville comme suit :

**BUDGET ANNEXE - REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE =====**

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	9 551,45
Dépenses exercice	645 779,60	Recettes exercice	666 792,02
Total :	645 779,60	Total :	676 343,47
		Résultat (excédent)	+30 563,87

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
		Solde d'exécution N-1	33 833,64
Dépenses exercice	94 262,78	Recettes exercice	409 716,27
Total :	94 262,78	Total :	443 549,91
		Résultat (excédent de financt)	349 287,13

**Résultat de clôture :** +379 851,00

Restes à réaliser - Investissement.

Dépenses		Recettes	
reports	266 119,30	reports	0,00
Solde restes à réaliser	266 119,30		

**Résultat cumulé :** +113 731,70

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement Agel de la ville comme suit :

**BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT AGEL**=====

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0,00
Dépenses exercice	925 000,00	Recettes exercice	925 000,00
Total :	925 000,00	Total :	925 000,00
		Résultat (excédent)	0,00

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
		Solde d'exécution N-1	710 004,71
Dépenses exercice	700 000,00	Recettes exercice	925 000,00
Total :	700 000,00	Total :	1 635 004,71
		Résultat (excédent de financt)	935 004,71

**Résultat de clôture :** +935 004,71

Restes à réaliser – néant -

**Résultat cumulé :** +935 004,71

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement de la longue Haie de la ville comme suit :

**BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE**=====

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	244 229,78
Dépenses exercice	0,00	Recettes exercice	0,00
Total :	0,00	Total :	244 229,78
		Résultat (excédent)	244 229,78

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	66 523,18		
Dépenses exercice	0,00	Recettes exercice	0,00
Total :	66 523,18	Total :	0,00
Résultat (besoin de financement)	-66 523,18		

**Résultat de clôture :** +177 706,60

Restes à réaliser – néant -

**Résultat cumulé :** +177 706,60

**7- Finances – compte administratif 2021 – affectation du résultat du budget principal**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation de 13 140 950,52€ du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et de reporter 9 730 282,95€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

## 8- Finances - Compte de gestion 2021 du comptable – Approbation

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le trésorier municipal, et le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les comptes de l'exercice 2021, selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes.

## 9- Besoin de financement - définition du cadre annuel de la délégation du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a **pris acte** de la situation de l'endettement comme suit : Encours total de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 50 782 088 euros répartis sur 28 contrats et le conseil municipal a approuvé l'**unanimité** la définition du cadre annuel de la délégation du conseil municipal au maire.

## 10- Finances - Taxe locale sur la publicité extérieure – Actualisation des tarifs

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la poursuite des dispositions adoptées en 2010 et l'actualisation pour 2023, des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure comme suit :

<b>ENSEIGNES</b> (par établissement)	(S)urface <=7m2	S <=12m2	12 < S <=50m2	S >50m2
tarifs actuels (délibération 2018)	exonération	exonération	20,80 € (base=1/2 tarif max légal 2019)	41,60 € (base=1/2 tarif max légal 2019)
maximum légal 2023	22,00 € (max légal) (exonération possible)	22,00 € (max légal) (exonération possible)	44,00 € (=max légal x coeff 2)	88,00 € (=max légal x coeff 4)
tarifs 2023 proposés	exonération	exonération	22,00 € (=1/2 tarif max légal 2023)	44,00 € (=1/2 tarif max légal 2023)

<b>DISPOSITIFS PUBLICITAIRES &amp; PREENSEIGNES</b> (par dispositif)	<i>non numériques</i>		<i>numériques</i>	
	(S)urface <=50m2	S >50m2	S <=50m2	S >50m2
tarifs actuels (délibération 2018)	20,80 €	41,60 €	62,40 €	124,80 €
maximum légal 2023	22,00 € (max légal)	44,00 € (=max légal x coeff 2)	66,00 € (=max légal x coeff 3)	132,00 € (=max légal x coeff 6)
tarifs 2023 proposés	22,00 € (max légal 2023)	44,00 € (max légal 2023)	66,00 € (max légal 2023)	132,00 € (max légal 2023)

## 11- Finances - Vote des taux d'imposition de l'année 2022

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le maintien des taux d'imposition en 2022 pour la treizième année consécutive. Ainsi, les contribuables Beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2022 sont fixés à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 57,20 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 68,56 %

## **12- RH - Tableau des effectifs**

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** les ajustements du tableau des effectifs liés à des créations de postes, des modifications de grades et des nominations d'agents lauréats du dernier concours de rédacteur.

## **13- RH - Mise en place des instances de dialogue social à l'échelle des collectivités mutualisées de la Ville, du centre communal d'action sociale (CCAS) de Beauvais et de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) : création d'un comité social territorial (CST), de deux formations spécialisées (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail communs à la Ville, au CCAS et à la CAB, création de commissions administratives paritaires (CAP) A, B et C et d'une commission consultative paritaire (CCP) communes à la Ville et au CCAS**

Le conseil municipal a approuvé à **la majorité** :

- la mise en place d'une CCP, une CAP A, une CAP B et une CAP C communes à la Ville et au CCAS ;
- la création d'un CST, d'une formation spécialisée du comité et une formation spécialisée dédiée aux services présentant des risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées et/ou un environnement physique agressif communs à la Ville, au CCAS et à la CAB ;
- de fixer à 8 le nombre de représentants du personnel titulaires en CST ;
- de fixer à 6 le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée de services ;
- de fixer à deux suppléants par titulaire la composition des formations spécialisées ;
- d'établir le paritarisme en CST et en formations spécialisées en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel ;
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité pour l'ensemble des questions en CST et en formations spécialisées ;
- pour l'ensemble des instances communes, de ne pas encadrer précisément la répartition des candidats entre les collectivités et de laisser la liberté aux organisations syndicales de présenter des listes selon la répartition qu'elles jugeront adaptée ;
- d'arrêter que les collèges des représentants de la collectivité en CST et en formation spécialisée du comité seront composés d'au moins deux titulaires représentants de la CAB et d'au moins un titulaire représentant du CCAS.

## **14- RH – Garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et donnant mandat au centre de gestion de l'Oise**

Le conseil municipal a approuvé à **l'unanimité** les nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur de façon obligatoire en 2025 et 2026 et donne mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :

- Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,
- Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance.

## **15- Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2021**

Le conseil municipal a **pris acte** des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2021.

### **16- Foncier- Acquisition des parcelles cadastrées section**

#### **Q n° 922,923,352,386,389,390,391,938,473,507– réserve foncière de Marissel**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition auprès de Monsieur CARRON des parcelles cadastrées section Q n° 922, 923, 352, 386, 389, 390, 391, 938, 473, 507 d'une superficie totale de 4236 m<sup>2</sup> au prix de 4.50 € le m<sup>2</sup> soit un total de 19 062 €. Ces biens sont localisés dans le périmètre de réserve foncière du secteur Marissel.

### **17 - Foncier – Acquisition – parcelle cadastrée section U n°217 auprès de Mme LE MAÎTRE Denise**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition auprès de Madame LE MAÎTRE Denise, de la parcelle cadastrée section U n°217 217 sise « PRAIRIE DE VERS L'ETANG », d'une superficie totale de 739 m<sup>2</sup> au prix de 3325,50 €. La parcelle est incluse dans le secteur des jardins familiaux de Voisinlieu.

### **18 - Foncier – Complément d'acquisition – bien sis 93 rue de Paris appartenant à la société ORANGE**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'acquisition auprès de la société ORANGE, du bien cadastré section AD n° 671 pour 16m<sup>2</sup> aux conditions initialement prévues du protocole transactionnel approuvé lors du conseil municipal du 10 décembre 2021. Les conditions de vente ainsi que le prix de cession restent inchangées, soit un montant total de 259 000€ HT.

### **19 - Foncier - Vente de la parcelle cadastrée section ZH n°240 sise Avenue John Fitzgerald Kennedy**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la vente à la SCI POINT-PLANTES, ou tout autre personne se substituant, de la parcelle sise Avenue John Fitzgerald Kennedy, cadastrée section ZH n°240 d'une superficie de 1257 m<sup>2</sup>, au prix de 16,70 € le m<sup>2</sup>, soit 21 000 euros, au vu de l'avis des Domaines.

Cette SCI souhaite développer son activité et s'étendre sur la parcelle appartenant à la ville pour construire un nouveau bâtiment dédié à la boutique FLOORE d'une surface d'environ 288m<sup>2</sup>, afin d'y créer une pépinière ainsi qu'un espace de vente extérieur d'environ 130m<sup>2</sup>. Ainsi, en lieu et place du commerce actuel FLOORE se trouverait une activité de caviste avec un espace dégustation.

### **20 – Foncier - Vente des parcelles cadastrées section K n°777 et 1377 sises rue de Vignacourt/ Impasse Ledru**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la vente à la SCI ANGEL STREET ou tout autre personne se substituant des parcelles sis rue de Vignacourt/ Impasse Ledru, cadastrées section K n°777 et 1377p, d'une superficie d'environ 140 m<sup>2</sup>, au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, soit 6 800 euros, au vu de l'avis des Domaines. La SCI Angel street souhaite octroyer une parcelle de jardin à ses locataires et s'engage à garder ces parcelles à usage de jardins.

## **21 - Foncier - Convention de servitude ENEDIS Parcelle ZA 765 – 2 Avenue de Champagne**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la mise à disposition au profit d'ENEDIS et pour toute la durée de l'ouvrage, de la parcelle cadastrée section ZA n° 765 en vue de travaux de raccordement électrique, ainsi que ses accessoires, moyennant une convention de servitude avec une indemnité unique et forfaitaire de quinze euros.

## **22-SIG - Dénomination d'une place**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la dénomination de la place située devant le collège Henri-Baumont, Place Malala YOUSAFZAI.

## **23- SIG - Dénomination des voies**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les dénominations de voies suivantes :

- une des voies qui dessert la Zone d'Activités Concertées « Novaparc » situé au nord du quartier Argentine - Rue Rose BERTIN.
- les nouvelles voies du Clos Saint Antoine :
  - Rue Ella Fitzgerald
  - Rue Billie Holiday
- les différents giratoires aménagés qui ont été réalisés :
  - Giratoire John Fitzgerald KENNEDY
  - Giratoire Abbé PIERRE
  - Giratoire du Wage

## **24 – Politique de la ville - Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes (BBIC) – Subventions**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 650 euros, Association « RICOCHETS » pour le projet Club à 1 euro ;
- 375 euros, Association « AIDTER » pour le projet Café de Pâques.

## **25- Pôle cohésion sociale - Vie éducative – Règlement intérieur de l'aide municipale aux classes de découvertes et fixation du montant des aides**

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité** le règlement intérieur de l'aide municipale aux classes de découvertes ainsi que le montant des aides accordées, soit 52 euros par jour et par enfant pour les écoles publiques de la ville et 37 euros par jour et par enfant pour les écoles privées sous contrat et pour les écoles recevant des élèves habitant Beauvais.

## **26 - Vie éducative – Politiques éducatives – Aide aux établissements scolaires : transport et conventionnement pour le financement des projets REP +**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le dispositif de la politique éducative 2022-2023 d'aide aux établissements scolaires, transport et conventionnement pour le financement des projets REP+.

### **27 – Education - Vacances apprenantes - été 2022**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la participation de la ville de Beauvais au dispositif « Colos apprenantes » qui s'inscrit dans le plan « Vacances apprenantes », ainsi que le versement d'une participation de 40€ pour chaque départ d'enfant habitant Beauvais et ceux en partenariat avec des associations porteuses, habilitées par l'Etat.

### **28 – Prévention – Sécurité - Renouvellement pour 2022 de la convention de mutualisation relative au renforcement de la sécurité entre l'OPAC de l'Oise et la ville de Beauvais**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le renouvellement pour 2022 de la convention de mutualisation, relative au renforcement de la sécurité, entre l'OPAC de l'Oise et la ville de Beauvais, ainsi que l'attribution d'une subvention de 25 992 € à l'OPAC de l'Oise.

### **29 - Prévention – Sécurité - Contrat de sécurité intégrée**

Le conseil municipal a approuvé à la **majorité des suffrages exprimés** le rapport ainsi que le Contrat de Sécurité Intégrée. La ville de Beauvais, l'Etat et la Justice souhaitent formaliser et renforcer leurs engagements respectifs dans le domaine de la sécurité à travers la signature d'un Contrat de Sécurité Intégrée (CSI). Ce nouvel outil complète le continuum de sécurité dont l'objectif est d'assurer aux citoyens une sécurité globale.

### **30 - Prévention – Sécurité - Prorogation de la délégation du service public de la fourrière animale de la ville de Beauvais**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'avenant à la convention de délégation de service public conclu entre la ville de Beauvais et la SAS SACPA, portant sur l'exploitation de la fourrière animale de la ville, afin d'engager une réflexion approfondie sur la gestion de ce service et notamment aux travaux d'investissement réalisés et aux adaptations qui en découlent, une prorogation de la convention s'avère nécessaire portant ainsi le terme du contrat au 31 décembre 2022.

### **31 - Prévention – Sécurité - Subvention à l'association "Ecole du chat de l'Oise"**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association « Ecole du Chat de l'Oise », dans le cadre des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants.

### **32 - Prévention – Sécurité - Convention de partenariat pour la collecte de téléphones mobiles au profit d'enfants atteints de myopathie**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la convention de partenariat avec l'association d'intérêt général « pour la vie », pour la collecte de téléphones mobiles au profit d'enfants atteints de myopathie. Tous les téléphones mobiles provenant du service des objets trouvés, qui n'auront pas été réclamés par leur propriétaire après le délai légal en vigueur et non repris par le Service des Domaines, seront remis gratuitement à l'association.

### **33 - Vie associative et relations internationales – création d'un prix eco responsable**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** la création d'un prix de l'association « éco responsable », afin d'accompagner les associations de notre territoire dans la transition écologique et la désignation de 2 conseillers municipaux pour siéger au jury. Marianne SECK et Victor DEBIL-CAUX ont été désignés à l'unanimité pour siéger au jury.

### **34 - Vie associative et relations internationales – subventions**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

- WASEO : 1000 € au titre du fonctionnement ;
- UNICITE : 5000 € au titre du fonctionnement ;
- SOFIA - Association De Fraternité Internationale Pour L'art : 800 € au titre du projet « De la liovette au théâtre » ;
- SPORT EVASION DIVERSITE : 460 € au titre d'une aide sur projet « match de foot au féminin » - sortie au « Stade de France ;
- A LA VILLE DE TCEW en Roumanie 5 000 € au titre d'un soutien financier pour les populations ukrainiennes réfugiées sur leur territoire (Art. L. 1114-1 du CGCT) ;
- A LA VILLE DE DEJ en Pologne 5 000 € au titre d'un soutien financier pour les populations ukrainiennes réfugiées sur leur territoire (Art. L. 1114-1 du CGCT).

### **35 - Vie associative et relations internationales - Règlement intérieur relatif à la salle des fêtes et au gymnase de l'Elispace**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les conditions d'utilisation de la salle des fêtes et du gymnase de l'Elispace telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur ainsi que la dénomination de cette salle des fêtes « SAB'LIER » (Salle des Associations Beauvaisiennes'lier).

### **36- Incidence de la crise COVID 19 sur la concession pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale, concernant la période de fermeture avec le 2<sup>e</sup> confinement du 1er novembre au 31 décembre 2020**

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le versement d'une avance sur indemnisation de 90.000 € net à la société les Patinoires Modernes, délégataire de la concession, suite à l'incidence de la crise Covid19.

### **DÉLÉGATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

La séance est levée à 20 H 54

Pour extrait conforme

  
Caroline CAYEUX

Maire de Beauvais,